



Licenciement économique calcul indemnité

Par **otalleu**, le **25/09/2008** à **18:45**

Bonjour ,

Sous le coup d'un licenciement économique, ayant travaillé 13 ans en tant que technicien électronique, puis 12 ans comme chef d'atelier et donc cadre, sur quelle base le calcul des indemnités de licenciement se comptent elles?

Ma convention est la 3044 commerce de gros.

Mon dernier salaire est de 3000€/mois

Faut-il prendre le calcul cadre sur les 25 années ou un cumul du calcul en tant que salarié sur 13 ans + cadre sur 12 ans.

Merci de votre réponse.